



Escalade Club de Tours

Convention Prise en charge Compétition

Saison 2024-2025

Introduction

Affilié à la F.F.M.E. (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade), L'E.C.T. "Escalade Club de Tours" (le CLUB) cherche à favoriser et à développer la pratique compétitive dans l'activité escalade.

Tout licencié au club peut s'inscrire et participer à des compétitions d'escalade dans le respect du Règlement Intérieur du CLUB.

S'il adhère à la présente Convention Prise en Charge Compétition, tout compétiteur peut alors bénéficier de l'aide financière mise en place par le CLUB.

La Prise en Charge Compétition

Le terme "Prise en Charge Compétition" représente l'adhésion à la Convention Compétition.

Moyennant un forfait, chaque adhérent à la Prise en Charge Compétition bénéficie d'un programme d'aide financière.

Le montant du forfait est défini chaque saison par le CLUB.

Principe de la Prise en Charge Compétition

Financement des inscriptions, des déplacements, restaurations et hébergements (s'il y a lieu) concernant les compétitions inscrites au programme élaboré chaque année.

Fourniture gratuite du tee-shirt du CLUB pour la saison et son renouvellement si besoin.

Conditions d'application de la Prise en Charge Compétition

- Applicable sur la saison 2024-2025 (Septembre 2024 à Juin 2025)
- Dossier d'inscription du CLUB dûment complété et acquitté par le compétiteur 1 mois après la reprise des cours
- Etre à jour de cotisation avec le CLUB
- Avoir sélectionnée et acquittée la "Prise en Charge Compétition"

Les devoirs des compétiteurs

- Représenter le club lors des compétitions, notamment en portant le tee-shirt du club (obligatoire pour les compétitions FFME et mis à disposition par le club pour la saison)
- Fournir les factures justificatives des dépenses liées aux compétitions validées par le CLUB.
- Fournir les résultats obtenus à chaque compétition.
- Respecter les règlements spécifiques à chaque compétition.
- Respecter et véhiculer une bonne image du CLUB, par un comportement correct et sportif.

À tout moment, le compétiteur doit se soumettre aux règlements de la FFME

<https://www.ffme.fr/escalade/competition/textes-et-reglements-competitions-escalade/>

La tenue du compétiteur comporte obligatoirement (règlement FFME):

- a) Un short ou un pantalon (ou tout autre vêtement de ce type) ;
- b) Le maillot du CLUB : tee-shirt, débardeur, brassière. Celui-ci devra comporter obligatoirement et à minima le logo et/ou le nom du CLUB floqué ou brodé ;
- c) Éventuellement un sac à magnésie et /ou en fonction du règlement de la compétition de magnésie liquide.

La tenue du compétiteur montant sur un podium comporte obligatoirement (règlement FFME):

- d) Un short ou un pantalon propre et si possible de couleur uniforme ;
- e) Des chaussures fermées ;
- f) Le maillot ou la veste du CLUB : tee-shirt, débardeur, sweat-shirt. Ceux-ci devront comporter obligatoirement et à minima le logo et/ou le nom du CLUB floqué ou brodé.

Le matériel comporte obligatoirement (règlement FFME):

- g) Une paire de chaussons d'escalade ;
- h) Un baudrier conforme aux normes CE pour les épreuves de difficulté et de vitesse.

Règles de prise en charge financière des compétitions par le CLUB :

Les accompagnateurs nécessaires (une personne maximum par compétiteur mineur) au déplacement sont remboursés au même tarif que les compétiteurs :

Frais de transports : *(seulement pour les transports définis par le CLUB en fonction du déplacement)*

- Voiture particulière : 0.30€ / km, sous condition de transporter au moins 3 compétiteurs dans le véhicule, (exceptions : si le nombre total de compétiteurs pour le déplacement est inférieur à 3 - ou non multiple de 3).
- Transports en commun : coût réel, sur présentation du titre de transport, train ou bus en deuxième classe.
- Frais d'autoroute : sur présentation du ticket.

Sur présentation de facture obligatoire :

- Inscriptions aux compétitions : remboursées intégralement.
- Repas : remboursé dans la limite de 20€ par personne, par repas, pour le déjeuner et dîner et de 8€ par personne pour le petit déjeuner (sous réserve d'acceptation du CLUB).
- Hébergement : (à définir en fonction des possibilités locales, avec accord préalable du CLUB) remboursé intégralement pour le compétiteur et un accompagnant maximum par compétiteur mineur.

Programme de la Prise en Charge Compétition saison 2024-2025

Les compétitions prévues dans le cadre de la Convention Compétition et définies par le CLUB sont celles du circuit normal du Championnat, Coupe ou Open de France de difficulté et de bloc (organisé par la FFME) à savoir :

- Championnat départemental d'Indre et Loire
- Championnat régional (Région Centre Val de Loire)
- ½ final Nord du Championnat (Jeunes et Seniors)
- Championnat de France (Jeunes et Seniors)
- Coupe de France et Open de France (seuls les frais d'inscription seront réglés par le club, les frais de déplacement hébergement et restauration restent à la charge du participant)

Les droits d'inscription d'un compétiteur qualifié à une étape du circuit du Championnat de France (bloc et difficulté) faisant sa demande d'inscription à la compétition hors des délais réglementaires (et au maximum 36

heures avant le premier jour de la compétition, soit le jeudi 12h00 pour une compétition débutant le samedi), seront augmentés de la somme de 200.00€ par la FFME. Dans ce cas, le CLUB remboursera le compétiteur sur la base des frais d'inscription de base. Les frais résultants du hors délais resteront à la charge du compétiteur.

Les droits d'inscription d'un compétiteur ne se présentant pas à la compétition sans avertir le Président du CLUB (president@ect37.com) au plus tard 24 heures avant le 1er jour de début de la compétition (par e-mail ou courrier postal), soit le vendredi matin à 00h00 pour une compétition démarrant le samedi (quelle que soit l'heure de démarrage), restent acquis à l'organisateur et ne seront pas remboursés au compétiteur.

Enfin vous aurez le choix entre l'open de bloc à Mayenne + 1 Contest local validé par le CLUB.

Fait à Tours, le 05/09/2024, pour le CLUB,

Jean Charles CHARTIER (président)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'C' followed by the name 'J.C. CHARTIER' written in a cursive script.

Date, mention lu et approuvé et signature du compétiteur (et de son représentant légal pour les mineurs) :